

Fiche d'Inscription

BERRE VINTAGE 2025

Samedi 17 mai de 11h à 20h et dimanche 18 mai 2025 de 10h à 18h
Place de l'Hôtel de Ville & place du Souvenir Français

Informations sur l'exposant

Nom de l'entreprise :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Site web : Réseaux sociaux :

Type de produits (*cochez les cases correspondantes*) :

!! Fournir obligatoirement des photos de votre stand et de vos produits !!

Vêtements vintage

Meubles et décoration rétro

Accessoires vintage

Disques vinyles

Jouets anciens

Autres (précisez) :.....

Jeux/Rétrogaming

Autos/Motos/Vélos (entourez)

Barbiers/Tatoueurs (entourez)

Animations :.....

Food truck

Coûts du stand

	Tarifs HT pour les 2 jours	Nombre	Total en €
EMPLACEMENT 4X4 minimum *	13.40€		
EMPLACEMENT 4X4 sous tente	49.98€		
FOOD TRUCK	49.98€		

Forfait électrique	Tarifs HT pour les 2 jours	Cochez
Sans groupe froid	4.00€	
Avec groupe froid	8.00€	
Avec plancha, friteuse...	12.00€	

* Si vous possédez une structure, **des photos doivent accompagner obligatoirement votre d'inscription**. Celle-ci devra être dans le thème de la manifestation et sera validée par le comité organisateur.

Les emplacements sont gardiennés dans les nuits du vendredi au dimanche sans supplément.

Précisez les dimensions exactes de votre stand (Largeur x Longueur x profondeur) :

Calendrier

- Date limite de candidature : **16 février 2025**
- Retour des organisateurs : **avant le 1^{er} mars 2025**

Conditions de paiement

La totalité du paiement se fera après acceptation du dossier de candidature et directement auprès de la société des fils de madame Géraud **avant le 15 mars**. Il devra être effectué en même temps que l'inscription.

Engagement de l'exposant

Je soussigné(e),, agissant pour le compte de....., m'engage à respecter les conditions de participation au Berre Vintage. Je certifie que les informations fournies sont correctes et complètes.

Date :

Signature de l'exposant

Coordonnées de contact pour toute question

Email : evenement@berreletang.fr ou demandeforains@berreletang.fr

Téléphone : 04 42 74 93 72

Règlement

BERRE VINTAGE 2025

Samedi 17 mai de 11h à 20h et dimanche 18 mai 2025 de 10h à 18h
Place de l'Hôtel de Ville & place du Souvenir Français

Article 1 - Objectif de l'événement

Le Berre Vintage du 17 et 18 mai 2025 a pour but de promouvoir la culture vintage des années 50 à 80 au travers d'animations et d'objets vintage dans une atmosphère conviviale et authentique.

Article 2 - Conditions de participation

1. Exposants admissibles

Le salon est ouvert aux exposants proposant des produits vintage, rétro ou d'occasion. Les produits de seconde main et l'upcycling (valorisation des produits usagés pour leur donner une nouvelle vie plus qualitative) seront appréciés.

2. Inscription

L'inscription est obligatoire et doit être effectuée avant la date limite indiquée dans la fiche d'inscription. Le dossier devra être complet et les documents signés (règlement et dossier d'inscription). Aucun exposant ne pourra installer son stand sans avoir validé son inscription, avoir été accepté et avoir réglé le montant dû.

3. Documents nécessaires

L'exposant devra fournir les documents suivants après acceptation de sa candidature :

- Copie de l'extrait K-bis ou autre document juridique justifiant de l'activité professionnelle,
- Attestation d'assurance responsabilité civile de l'année en cours,
- Règlement du droit de place.

Article 3 - Installation et désinstallation des stands

1. Horaires d'installation

L'installation des stands doit être réalisée soit dès le vendredi 16 mai de 14h à 19h soit le samedi 17 mai à partir de 8h jusqu'à 10h au plus tard. Aucun exposant ne pourra accéder au site en dehors des heures fixées. Tout véhicule devra quitter l'espace du salon avant 10h le samedi 17 mai. Un parking sera à disposition des exposants afin de stationner leurs véhicules.

L'ensemble des stands devront être prêts à accueillir le public à 11h le samedi et à 10h le dimanche.

2. Désinstallation du stand

Le démontage du stand et le retrait des produits doivent se faire après la fermeture du salon, à l'heure fixée. Aucune marchandise ne pourra être retirée pendant les heures d'ouverture du salon.

3. Gardiennage

Le site sera gardienné le vendredi 16 mai à partir de 14h jusqu'au samedi 17 mai 9h et du samedi 17 mai 19h jusqu'au dimanche 18 mai 9h.

4. Sécurité

L'exposant doit veiller à la stabilité de son stand et à la sécurité de ses produits. En cas de mauvais temps, des protections ou structures adaptées doivent être mises en place par les exposants pour garantir la sécurité des visiteurs et des exposants.



5. **Respect des dimensions**

Les stands doivent respecter les dimensions définies dans la fiche d'inscription. Aucun exposant ne pourra dépasser la surface allouée sans l'accord préalable des organisateurs.

Article 4 - Produits autorisés et interdits

1. **Produits autorisés**

Vêtements vintage, accessoires rétro, meubles anciens, objets décoratifs, disques vinyles, jouets anciens, rétro gaming etc.

2. **Produits interdits**

- Les objets contrefaits (les reproductions modernes sont autorisées si mentionnées),
- Les produits dangereux, inflammables ou non conformes aux normes de sécurité,
- Les produits en mauvais état ou non conformes à l'esprit du salon vintage.

Article 5 - Conditions de vente

1. **Prix des produits**

Les prix doivent être clairement affichés sur chaque produit. Les négociations doivent être faites dans le respect des règles commerciales.

2. **Vente de produits**

Chaque exposant est responsable de ses transactions commerciales. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des litiges entre exposants et visiteurs.

Article 6 - Responsabilité et assurance

1. **Responsabilité civile**

Chaque exposant doit souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages matériels ou corporels causés à des tiers durant le salon.

2. **Dommages et pertes**

Les organisateurs ne sont pas responsables des pertes, vols ou dommages qui pourraient survenir sur les stands des exposants. Il est fortement recommandé de sécuriser les produits et équipements.

Article 7 - Conditions climatiques

Le salon se déroule en extérieur, et en cas de mauvais temps (pluie, vent fort, etc.), les organisateurs se réservent le droit de reporter ou d'annuler l'événement. Les exposants seront informés à l'avance et doivent s'assurer que leur stand est adapté aux conditions climatiques (tente, couverture, etc.).

Article 8 - Comportement des exposants

1. **Respect entre exposants**

Les exposants doivent respecter l'espace de leurs voisins et maintenir un environnement propre et ordonné. Toute forme de concurrence déloyale, de bruit excessif ou d'irrespect envers les autres participants sera sanctionnée.

Les exposants s'engagent à gérer leurs déchets de façon écoresponsable, notamment en les triant.



2. Comportement avec les visiteurs

Les exposants doivent accueillir les visiteurs avec courtoisie et professionnalisme. Tout comportement inapproprié pourra entraîner l'expulsion de l'exposant sans remboursement.

3. Comportement du Food Truck

Dans le cadre du *Plan environnemental métropolitain* et du *Plan climat-air-énergie territorial*, la commune de Berre l'Étang s'engage et s'inscrit dans une démarche écoresponsable en faveur du climat et de l'environnement.

Aussi, chaque prestataire participant au Berre Vintage est tenu de respecter certaines règles :

- ✓ nettoyer et débarrasser les tables identifiées à chaque Food truck,
- ✓ ramasser les déchets autour des tables,
- ✓ trier les déchets récupérés sur les tables,
- ✓ sensibiliser sa clientèle au tri des déchets,
- ✓ utiliser de la vaisselle en carton et/ou plastique réutilisable (pas de couverts ou paille plastique),
- ✓ emporter ses déchets alimentaires en vue de les composter.

Article 10 - Annulation ou modification

1. Annulation par l'exposant

En cas d'annulation de la participation par l'exposant, aucune somme versée ne sera remboursée, sauf en cas de force majeure dûment constaté au moins 48h avant le début de la manifestation.

2. Annulation par les organisateurs

Si les organisateurs doivent annuler l'événement en cas de force majeure (conditions météorologiques extrêmes, événements imprévus, etc.) ils informeront les exposants dès que possible. Si cette annulation intervient avant le début de la manifestation, elle permettra un remboursement du droit de place. Une fois la manifestation commencée, un remboursement ne sera plus possible.

Article 11 - Acceptation du règlement

En soumettant leur inscription, les exposants acceptent pleinement ce règlement et s'engagent à le respecter.

Fait à, le

Signature de l'exposant

Contact et Informations supplémentaires :

Email : evenement@berreletang.fr ou demandeforains@berreletang.fr

Téléphone : 04 42 74 93 72